



JEREMIE prend un accent régional en France p.6 • La BEI va renforcer son soutien aux PME en Autriche et en Europe centrale p.8 • Consultation publique sur la révision de la Déclaration de politique **environnementale et sociale** p.10 • L'action de la BEI **en faveur des médinas** p.12 • Ouverture de bureaux de la BEI à **Ankara et à Istanbul** p.18 • La BEI coopère avec d'autres IFI pour soutenir le développement de la **Géorgie** p.20 • **Séminaire de la FEMIP sur le capital humain** p.21 • **Coup de projecteur sur les besoins en infrastructures de l'Afrique** p.24

INFO

133

Le magazine d'information du **Groupe de la Banque européenne d'investissement** • 4 – 2008 • ISSN 0250-3867

Conférence organisée à l'occasion du **50^e anniversaire de la BEI :** promouvoir une utilisation plus efficace des ressources de l'UE grâce aux « 4 J »

La conférence de la BEI qui s'est tenue à Bratislava les 15 et 16 octobre 2008 a été le moment fort des célébrations du 50^e anniversaire de la BEI et a permis de mieux connaître la nouvelle génération d'instruments de la politique régionale européenne et de broser un tableau précis et actualisé des possibilités offertes par les quatre initiatives connues sous les noms de JASPERS, JEREMIE, JESSICA et JASMINE (les « 4 J »).



ACTIVITÉS DE LA BEI

Conférence organisée à l'occasion du 50 ^e anniversaire de la BEI : promouvoir une utilisation plus efficace des ressources de l'UE grâce aux « 4 J »	1
JEREMIE prend un accent régional en France	6
La BEI va renforcer son soutien aux PME en Autriche et en Europe centrale	8
Consultation publique sur la révision de la Déclaration de politique environnementale et sociale de la BEI	10
Conférence « Médinas 2030 » : l'action de la BEI en faveur des médinas	12
Conférence internationale à la BEI sur la politique en matière de prêts étudiants	15
Tournée de présentation sur la recherche-développement et l'innovation	16

DANS L'UE

Premier « Prêt BEI pour les PME » en partenariat avec BNP Paribas	7
La BEI renforce son soutien aux grands projets d'infrastructure en Italie	14

À L'EXTÉRIEUR DE L'UE

Ouverture de bureaux de la BEI à Ankara et à Istanbul	18
La BEI coopère avec d'autres IFI pour soutenir le développement de la Géorgie	20
Séminaire de la FEMIP sur le capital humain – Offrir davantage d'emplois aux jeunes diplômés du bassin méditerranéen	21
Construire l'Union pour la Méditerranée : quel rôle pour la FEMIP ?	22
Coup de projecteur sur les besoins en infrastructures de l'Afrique	24
L'interconnexion de Caprivi ou comment intégrer des réseaux électriques régionaux	26

QUESTIONS INTERNES

Nouvelles publications de la BEI	28
----------------------------------	----

Constantement soucieuses d'accroître l'efficacité de la politique de cohésion, la BEI et la Commission européenne ont, ces dernières années, conjugué leurs efforts pour proposer une panoplie d'instruments conçus à la fois pour appuyer la préparation des projets et pour développer l'utilisation des outils d'ingénierie financière dans le contexte de la politique de cohésion. Ces instruments, baptisés JASPERS, JEREMIE, JESSICA et JASMINE (les « 4 J »), ont vocation à fournir une assistance technique (JASPERS), des financements pour les PME (JEREMIE), un soutien à l'aménagement urbain durable (JESSICA) et un appui au microcrédit (JASMINE) (voir encadré plus loin).

Ces initiatives sont aujourd'hui plus importantes que jamais. Alors que la crise financière fait sentir ses effets négatifs sur le cours de l'économie européenne, les ressources de la politique de cohésion de l'UE représentent une source d'investissement sûre et stable. Dans ce contexte, les 4 J constituent des outils qui facilitent l'utilisation des aides non remboursables et, s'agissant des initiatives JEREMIE et JESSICA, qui permettent à des ressources limitées d'avoir des effets bénéfiques à plus long terme grâce à leur investissement dans des fonds renouvelables.

Les pouvoirs publics sont peu à peu confrontés à des besoins d'investissement croissants alors que les ressources disponibles se raréfient chaque jour un peu plus. D'où la nécessité évidente d'utiliser efficacement les ressources disponibles, tout en recherchant des sources d'investissement complémentaires.

Une enveloppe de quelque 350 milliards d'EUR a été programmée à l'appui de la politique de cohésion de l'UE pour la période 2007-2013, soit près de 36 % du budget total de l'Union. Pour la première fois, cette enveloppe de financement est supérieure aux sommes allouées à la politique agricole commune.

« La politique de cohésion se doit d'évoluer et d'abandonner le modèle classique du financement par voie d'aide non remboursable seulement, en adoptant des mécanismes innovants capables d'améliorer l'efficacité du financement », a déclaré Mme Danuta Hübner, commissaire européenne chargée de la politique régionale, dans son allocution d'ouverture. « L'ingénierie financière a pour objet de tirer parti au maximum de ressources limitées », a-t-elle ajouté, « et les fonds renouvelables sont un type de financement plus durable sur le long terme, qui est préférable au versement ponctuel d'aides non remboursables. Cette nouvelle évolution de la politique de cohésion s'inscrit parfaitement dans la tendance plus générale – voire dans le cadre conceptuel – des finances publiques, qui est d'accroître la qualité des dépenses publiques ».

M. Kollatz-Ahnen, vice-président de la BEI, a observé pour sa part que « dans un certain nombre de pays, l'expérience a révélé l'existence de sérieuses lacunes dans la capacité à administrer et à gérer la préparation des projets, celles-ci étant le principal obstacle à une mise en œuvre efficace des programmes d'aide régionale existants. Notre réponse à ce problème s'appelle JASPERS ».

Organisée par la BEI en coopération avec la Commission européenne, la conférence de Bratislava a servi de lieu de rencontre très utile à quelque 400 participants issus d'administrations publiques, d'entreprises privées et du secteur bancaire de différents pays, qui ont pu échanger leurs vues sur l'état actuel des différents dispositifs dans les divers États membres et régions de l'UE. Elle a également donné l'occasion de présenter les perspectives qu'offre la toute dernière des initiatives « J », lancée récemment en faveur du microcrédit, et baptisée JASMINE (voir BEI Information 132, pp. 2-3). De nombreux participants ont suivi et apprécié la dizaine d'ateliers organisés.

JASPERS a atteint sa vitesse de croisière

JASPERS peut se prévaloir aujourd'hui, en novembre 2008, d'un portefeuille de quelque 333 projets en cours de réalisation sur le territoire des douze pays bénéficiaires, et d'une soixantaine de projets déjà terminés. Pour la plupart, les pro-

BEI-Information est une publication périodique du département « Communication » de la Banque européenne d'investissement.

Responsable de publication : Daniela Sacchi-Cremmer

Mise en page : atelier graphique de la BEI, Sabine Tissot.

Photographies : photothèque de la BEI.

Les informations figurant dans la présente publication de la BEI peuvent être librement reproduites ; la mention de l'origine et une copie de tout article publié seraient appréciées.

jets concernent les secteurs du transport et de l'environnement. JASPERS est actuellement mise en œuvre par une équipe forte de 56 experts de la Commission, de la BEI, de la BERD et de la KfW, opérant à partir de Luxembourg et des trois bureaux régionaux situés respectivement à Bucarest, Vienne et Varsovie. Le dispositif fonctionne sur la base de plans d'action élaborés tous les ans pour chacun des pays, en coopération avec l'État bénéficiaire concerné et la Commission européenne.

Les ateliers de la conférence de Bratislava consacrés à JASPERS se sont principalement intéressés aux projets relatifs aux transports et, plus précisément, à une analyse fouillée des lignes directrices relatives à la préparation des projets en Pologne, à une présentation des expériences réalisées à Sofia et à Cracovie en matière de transports urbains et à une vue d'ensemble du rôle de JASPERS dans ce domaine. Lors de ce dernier atelier, **M. Patrick Walsh, directeur de JASPERS**, a appelé l'attention sur les synergies produites par la combinaison de l'expérience et du savoir-faire pratique acquis en matière de préparation et de mise en œuvre de projets par les partenaires réunis dans le cadre de JASPERS, ainsi que sur les excellentes relations de coopération nouées avec les autorités et les bénéficiaires des 12 nouveaux États membres de l'UE, qui permettent d'échanger des compétences et une assistance pratique.

Un autre atelier JASPERS a porté essentiellement sur les projets relatifs à l'environnement et à l'énergie. La modernisation, dans un souci d'efficacité énergétique, de bâtiments publics en Pologne, en particulier, y a fait l'objet d'une analyse approfondie. L'approche suivie en Slovaquie et en Hongrie pour les projets relevant du secteur de l'eau a également été présentée, sous l'angle plus particulier des projets d'assainissement.

Dans son allocution de clôture de la conférence, **Mme Grammatiki Tsingou, directeur général de la Direction des projets de la BEI**, a insisté sur l'engagement et la responsabilité majeurs de la BEI dans la gestion de JASPERS. La BEI peut ainsi partager, dans l'intérêt de tous, le savoir-faire qu'elle possède de longue date en matière de préparation, de mise en œuvre et de financement de projets avec les pays bénéficiaires des fonds européens concernés et ses partenaires au sein de JASPERS.

Des résultats tangibles pour JESSICA

À l'occasion de la conférence, M. Kollatz-Ahnen, vice-président de la BEI, a signé un protocole d'accord avec M. Leszek Wojtasiak, vice-maréchal de la voïvodie de Grande-Pologne, portant sur la prestation, par la BEI, des services d'un fonds de participation en faveur du gouvernement régional autonome de la voïvodie de Grande-Pologne.

La Grande-Pologne est la première région d'Europe centrale à avoir conclu un protocole de ce type, destiné à faciliter la mise en œuvre du dispositif JESSICA. Au début du mois d'octobre, la BEI et la Communauté autonome de Galice (Xunta) ont conclu un accord du même type (voir article p. 5).

M. Brian Field, spécialiste de la programmation et du développement dans l'équipe JESSICA de la BEI, a brossé le tableau des perspectives qui s'ouvrent à cette initiative. Il a observé que si sa mise en route a été relativement lente au départ, elle s'est nettement accélérée ces derniers temps, par suite d'une meilleure compréhension de son mécanisme. En effet, les règles applicables sont souples et peuvent donner lieu à des interprétations différentes selon les parties prenantes. Certaines questions d'ordre juridique ont besoin d'être éclaircies (le cadre

juridique dans lequel JESSICA doit être mise en œuvre n'est pas le même dans tous les États membres), et la souplesse attribuée à cette initiative doit être mise à l'épreuve des faits. Aussi importe-t-il de lever toute incertitude et de simplifier les procédures afin de faciliter l'enracinement de JESSICA dans les États membres, et d'aider ces derniers à identifier et à créer des fonds de développement urbain dans les différents pays.

Mise en route de JEREMIE par le FEI

Lors de la séance plénière de la matinée du 16 octobre, M. Richard Pelly, directeur général du FEI, a souligné que, dans le cadre de JEREMIE, le Fonds disposait de la panoplie d'atouts idéale pour répondre aux besoins de chaque fonds de participation – à savoir, toute une gamme intégrée de solutions de financement du risque, des procédures rigoureuses et un statut indépendant assorti d'une notation AAA – afin d'améliorer l'accès des PME aux instruments de prêt et de fonds propres et de développer l'initiative économique par le biais de l'ingénierie financière.

Une introduction générale sur JEREMIE et sur le rôle essentiel qui est le sien dans le contexte de la politique de cohésion, la description de ses principales caractéristiques et de l'état actuel des phases d'évaluation et de mise en œuvre et, enfin, un exposé sur l'expérience acquise par la République slovaque dans le déploiement de cette initiative, dans le cadre des fonds qui lui ont été alloués au titre des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013, ont été les temps forts de l'atelier intitulé (« *JEREMIE Status Quo* »).

Le second atelier consacré à JEREMIE a donné lieu à une présentation de la boîte à outils JEREMIE, c'est-à-dire de ses instruments



financiers renouvelables (prêts et prises de participations). Ces outils peuvent être utilisés dans le cadre d'un fonds de participation JEREMIE, sous réserve d'éventuelles faiblesses du marché mises en évidence pendant la phase d'évaluation. Le ministère roumain de l'Économie et des Finances a ensuite fait le point sur le déploiement de JEREMIE dans son pays.

Outre les deux ateliers consacrés à JEREMIE, le FEI en a proposé un troisième portant sur la toute nouvelle initiative européenne en faveur du microcrédit, baptisée JASMINE (ou « 4^e J »). Il s'agit d'un dispositif pilote, mis au point par la Commission européenne, la BEI et le FEI en septembre 2008. M. Marc Schublin, directeur du programme JEREMIE, a expliqué comment le FEI envisageait à ce stade de mettre en œuvre cette nouvelle initiative, tandis que Mme Maria Nowak, présidente du Réseau européen de la microfinance, a exposé son point de vue sur les objectifs et les bénéficiaires potentiels de ce nouveau mécanisme en faveur du microcrédit.

Pleins feux sur les PPP

Dans le cadre d'un autre atelier, M. Thomas Barrett, directeur du Département Instruments de l'action pour la croissance de la BEI, s'est livré à une analyse fouillée du rôle des partenariats public-privé (PPP) pour l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales au sein de l'UE.

Plus d'un millier de projets ont été financés dans le cadre d'un PPP entre 1990 et 2006 sur le territoire de l'UE, pour une valeur totale en capital proche de 200 milliards d'EUR. Les projets actuellement en réserve représentent un montant de 75 milliards d'EUR.

Compte tenu de ce qu'une enveloppe de 350 milliards d'EUR d'aides non remboursables est mobilisée pour les pays d'Europe centrale et orientale jusqu'en 2013, obtenir qu'un investissement soit réalisé dans le cadre d'un PPP n'est pas chose aisée. Pour autant, la discipline en matière de gestion financière et de gestion de projet, alliée au savoir-faire, que la mobilisation de financements du secteur privé peut apporter, signifie que les PPP pourraient jouer un rôle déterminant en vue de libérer le potentiel existant en vue d'atteindre un niveau d'investissement sans précédent dans les transports, l'énergie et les communications.

L'atelier a également permis d'expliquer les possibilités qu'offrent le nouvel instrument de garantie de prêt pour les projets relevant du réseau transeuropéen de transport (*Loan Guarantee for TEN Transport Network Projects* ou *LGTT*, voir BEI Information 130, pp. 3-5)

Le programme **JASPERS** (*Joint Assistance for Supporting Projects in European Regions* – Assistance conjointe à la préparation de projets dans les régions européennes) est un partenariat d'assistance technique réunissant la DG « Politique régionale » de la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW). JASPERS a pour objet de fournir aux États membres un service destiné aux régions qui relèvent du nouvel objectif de Convergence pour la période 2007-2013. Ce service vise à aider les autorités à préparer de grands projets en vue de leur présentation à la Commission. JASPERS a vocation à assurer une assistance globale à tous les stades du cycle du projet, depuis son identification initiale jusqu'à la décision de la Commission d'octroyer une aide. Il s'agit d'améliorer ainsi le nombre et la qualité des projets et d'accélérer leur approbation.

Inaugurée en septembre 2005, **JEREMIE** (*Joint European Resources for Small and Medium-sized Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) vise à faciliter l'accès aux sources de financement en vue du développement des petites et moyennes entreprises dans les régions de l'UE, en proposant aux États membres et aux régions un éventail sur mesure d'instruments financiers formulés pour une application optimale dans n'importe quel environnement, afin de faire concorder l'offre et la demande de ressources pour les PME au niveau national et régional. L'initiative prévoit l'apport, dans un premier temps, d'une contribution prudente des autorités nationales et régionales au financement et la possibilité pour celles-ci d'augmenter leur dotation à un stade ultérieur. Elle prévoit également d'adapter les outils financiers pendant le cycle de mise en œuvre de façon à ce que ceux-ci soient réactifs aux conditions du marché.

JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Alliance européenne d'appui aux investissements durables en zone urbaine) est une initiative élaborée conjointement par la Commission européenne et la BEI en collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), qui offre aux autorités chargées de la gestion des programmes relevant des Fonds structurels la possibilité de tirer parti d'un savoir-faire extérieur et d'accéder plus largement à des fonds d'emprunt dans le but de promouvoir des projets d'aménagement urbain. Lorsqu'une autorité de gestion souhaite avoir recours au dispositif JESSICA, elle fait un apport de ressources prélevées sur sa dotation au titre des Fonds structurels, tandis que la BEI, les autres institutions financières concernées et les investisseurs interviennent sous la forme de prêt ou d'apport de fonds propres supplémentaires, selon le cas. Les contributions sur les ressources des Fonds structurels aux fonds de développement urbain sont renouvelables et permettent ainsi d'assurer la viabilité à long terme de l'effort d'investissement.

JASMINE (*Joint Action to Support Microfinance Institutions in Europe* – Action conjointe à l'appui des institutions de microfinance en Europe) est une initiative pilote conçue par la Commission européenne, la BEI et le FEI. Dotée d'une enveloppe totale de 50 millions d'EUR, JASMINE est financée par la BEI et, éventuellement par des banques partenaires, tandis qu'une aide financière complémentaire est apportée par la Commission. JASMINE est gérée par le FEI, lequel proposera des sources de financement, sous forme de prêts ou d'apport de fonds propres, ainsi qu'une assistance technique, aux institutions de microfinance (IMF). JASMINE est destinée à aider les IMF européennes à améliorer la qualité de leurs opérations, à se développer et à pérenniser leur activité, en orientant diverses formes d'assistance technique et financière vers certaines d'entre elles, encourageant ainsi la diffusion des meilleures pratiques dans le secteur du microcrédit.

et le Centre européen d'expertise en matière de PPP (CEEP) (voir BEI Information 132, p. 11). ■

¹ Le LGTT est un instrument financier innovant conçu et mis en place conjointement par la Commission européenne et la BEI, dans le but d'encourager le secteur privé à participer plus largement au financement des infrastructures du réseau transeuropéen de transport (« RTE-T »).

² Le CEEP est une initiative conjointe de la BEI et de la Commission européenne. Peuvent adhérer au CEEP les services chargés des PPP dans les États membres.



La Galice (Espagne) et le Portugal signent un protocole d'accord pour la mise en œuvre du programme JESSICA

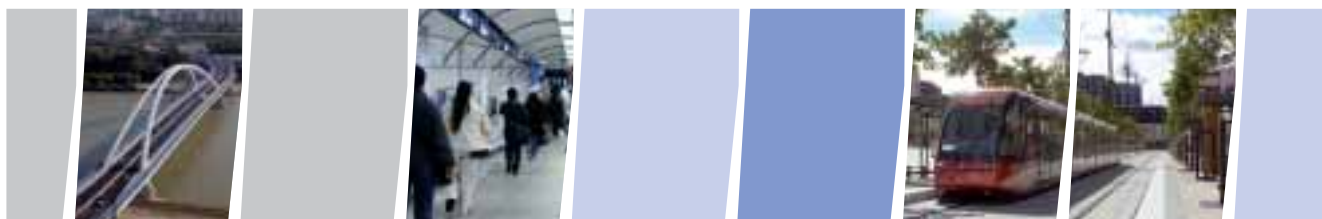
Le 3 octobre 2008, la BEI et la Junte de Galice (Xunta de Galicia) ont conclu un protocole d'accord qui définit les modalités de coopération pour la mise en œuvre du programme JESSICA en Galice.

Lors de la cérémonie de signature, qui a eu lieu à Saint-Jacques-de-Compostelle en présence de M. José Ramón Fernández Antonio, ministre des finances de la Junte, M. Carlos da Silva Costa, vice-président de la BEI, a mis l'accent sur l'excellence des relations que la Banque entretient avec le gouvernement galicien et a insisté sur le fait que « la Galice va être la première communauté autonome espagnole à bénéficier de ce nouveau programme qui porte sur des investissements directement destinés à améliorer les conditions de vie des habitants de nos villes ».

Le 14 novembre dernier à Lisbonne, M. da Silva Costa et M. Francisco Nunes Correia, le ministre portugais de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement régional, ont signé un accord destiné lui aussi à renforcer la coopération en matière de financement du développement urbain durable.

« Cet accord illustre notre volonté d'avancer rapidement et de nous associer aux États membres et aux pouvoirs publics locaux, afin de créer un environnement urbain plus convivial et plus durable en Europe », avait alors déclaré M. da Silva Costa. « En tant que ressortissant Portugais, je me réjouis tout particulièrement que le Portugal soit le premier État membre à profiter de notre initiative JESSICA, qui encourage les investissements durables en milieu urbain. »

Daniela Feltes, FEI ; Dusan Ondrejicka et Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication de la BEI



JEREMIE

prend un accent régional en France

Le Languedoc-Roussillon est la première région de l'UE à conclure une opération JEREMIE avec le FEI.

Le 22 octobre 2008 à Montpellier, le FEI et le Languedoc-Roussillon ont signé un accord entérinant la création d'un fonds de participation JEREMIE de 30 millions d'EUR. Ce **fonds a pour but de renforcer la compétitivité de la région** en améliorant le financement des PME et en encourageant les intermédiaires financiers à continuer d'octroyer des financements aux entreprises en cette période de ralentissement économique et de crise du crédit.

L'autorité de gestion du Languedoc-Roussillon a décidé de consacrer une grande partie des financements JEREMIE à l'innovation. Les bénéficiaires seront les nombreuses PME de la région, auxquelles il faut ajouter les micro-entreprises (moins de 10 salariés), les jeunes pousses et les sociétés à forte croissance. Le fonds de participation jouera dès lors un rôle décisif pour stimuler l'innovation et encourager l'esprit d'entreprise ainsi que la création d'emplois. De plus, il mobilisera les investisseurs locaux spécialisés dans les fonds propres et le capital-risque, sans oublier les institutions de crédit.

Le fonds sera alimenté à parts égales (50 %) par le FEDER, l'un des Fonds structurels de l'UE, et par la Région Languedoc-Roussillon. Le FEI gèrera le fonds de participation JEREMIE et établira une représentation locale dans la région. Les décisions d'investissement seront prises dans l'esprit des recommandations formulées par le comité de pilotage du fonds JEREMIE, composé de représentants de la Région et de l'autorité de gestion.

Le modèle de gestion reposera sur un dialogue tripartite tirant parti du savoir-faire du FEI et de sa « neutralité » en ce qui concerne les décisions d'investissement, l'État et la Région agissant en tant que « garants » des objectifs stratégiques des PME locales.

Les partenaires financiers seront sélectionnés après publication, au début de l'année 2009, d'appels ouverts à manifestation d'intérêt. Les intermédiaires potentiels sont par exemple des fonds de capital-risque, des établissements de microcrédit ou des banques, tous étant appelés à financer des PME régionales au moyen de fonds propres ou de prêts. Le « guichet » JEREMIE sera ouvert jusqu'en 2014 mais, en raison de son caractère renouvelable, il pourrait être maintenu au-delà de la période budgétaire actuelle des Fonds structurels.

Adaptation aux besoins financiers des PME locales

Les 150 000 entreprises du Languedoc-Roussillon sont essentiellement des PME, voire des micro-entreprises. Préalablement à la création du fonds de participation JEREMIE, le FEI a réalisé une analyse des carences afin de mieux cerner les besoins de finance-

ment. Les conclusions de cette étude ont notamment mis en évidence le manque de fonds propres nécessaires à la création de nouvelles entreprises et au développement de celles déjà implantées.

Le fonds de participation vise, par conséquent, à offrir aux PME locales un large éventail d'instruments financiers par l'intermédiaire des partenaires de l'initiative JEREMIE. Ces instruments comprennent :

- des microcrédits, pour des montants inférieurs à 25 000 EUR ;
- des « relais de croissance », c'est-à-dire des fonds propres ou des quasi-fonds propres pour les PME à forte croissance ;
- des prêts d'honneur, (prêts à taux zéro), notamment pour le financement de l'innovation ;

et d'autres mécanismes qui soutiendront financièrement les jeunes entreprises et augmenteront les ressources disponibles dans les secteurs technologiques et les segments innovants en phase de pré-amorçage et d'amorçage. ■



Lors de la cérémonie de signature, Marc Schublin, directeur de l'initiative JEREMIE au FEI, s'est vu décerner le titre de citoyen d'honneur de la Région Languedoc-Roussillon par Georges Frêche, président de la Région.



Qu'est-ce que le dispositif JEREMIE ?

JEREMIE (*Joint European Resources for Micro to Medium Enterprises* – Ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) est une initiative de la Commission européenne et du Fonds européen d'investissement, qui a pour objet d'accompagner l'affectation par les États membres et les régions de l'UE des ressources émanant des Fonds structurels communautaires sur la période 2007-2013.

L'initiative JEREMIE offre aux autorités de gestion nationales et régionales la possibilité d'utiliser une partie des ressources versées par les Fonds structurels de l'Union européenne pour financer des PME au moyen de prises de participation, de prêts ou de garanties, par l'intermédiaire d'un fonds de participation renouvelable agissant comme « fonds de fonds ».

Grâce à JEREMIE, il est possible de faire appel à l'ingénierie financière plutôt qu'aux subventions pour financer les PME. Un seul et même fonds JEREMIE permet ainsi de gérer plusieurs instruments financiers qui s'adressent à différents secteurs économiques et qui mobilisent des moyens financiers supplémentaires à la faveur de partenariats noués avec les institutions financières locales.

Service de communication du FEI

DANS L'UE

Premier « Prêt BEI pour les PME » en partenariat avec BNP Paribas

Mme Christine Lagarde, ministre française de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, a proposé les 12 et 13 septembre derniers à ses homologues du Conseil Ecofin réuni à Nice, de mobiliser 30 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement, dont 15 milliards d'euros appuieront en 2008 et 2009 des investissements réalisés par des PME européennes.

Moins de trois semaines après cette décision, BNP Paribas et la Banque européenne d'investissement ont signé dans ce contexte le premier contrat de financement d'un montant de 300 millions d'euros et BNP Paribas a accordé le premier « prêt BEI pour les PME » à partir de cette ligne de crédit.

La signature a eu lieu le 8 octobre dans les locaux des laboratoires Prodene Klint, une PME innovante cliente de BNP Paribas, qui est la première entreprise européenne à



bénéficier d'un « prêt BEI pour les PME ». Plus simple et plus souple, cette nouvelle formule de prêt permettra aux banques européennes de financer tous les types d'investissements et de dépenses nécessaires à l'essor des entreprises européennes de moins de 250 salariés, qu'il s'agisse d'investissements matériels, immatériels ou de fonds de roulement.

Mme Christine Lagarde, M. Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, et M. Jean-Laurent Bonnafé, directeur général délégué de BNP Paribas, ont visité à cette occasion les laboratoires Prodene Klint.

Grâce au prêt de 180 000 d'euros qu'elle a reçu de BNP Paribas, cette entreprise de 230 salariés, installée près de Marne-la-Vallée, fera l'acquisition d'un équipement qui permet de mettre au point un désinfectant de la peau utilisé tant en médecine (pour la prévention des maladies nosocomiales) que dans l'industrie. ■

Marianne Roda
Département Communication

La BEI va renforcer son soutien aux **PME** en Autriche et en Europe centrale

À l'invitation du gouvernement autrichien, la Banque a organisé les 6 et 7 novembre à Vienne plusieurs manifestations de sensibilisation dans le contexte du lancement du nouveau « prêt BEI pour les PME ». À cette occasion, elle a participé à des échanges de haut niveau et à des réunions techniques de travail avec ses banques partenaires autrichiennes.

Le président, M. Philippe Maystadt, et le vice-président, M. Matthias Kollatz-Ahnen, ont rencontré le vice-chancelier autrichien, M. Wilhelm Molterer, des représentants du gouvernement, ainsi que des dirigeants de la quasi-totalité des institutions financières autrichiennes opérant en tant que banques « systémiques » en Autriche et en Europe centrale. Les discussions ont essentiellement porté sur la situation actuelle du système financier et les contre-mesures à prendre pour atténuer les conséquences de la crise bancaire sur l'économie « réelle ».

Au cours de la conférence de presse, M. Wilhelm Molterer a réitéré sa conviction qu'il fallait associer l'arsenal d'outils financiers offerts par le Groupe BEI à des moyens budgétaires, ainsi qu'aux instruments de promotion économique mis à disposition par l'État pour empêcher que les PME et les entreprises de taille intermédiaire ne viennent à manquer de liquidités. Lors de son allocution, M. Philippe Maystadt a souligné le rôle prépondérant joué par les entreprises autrichiennes dans les résultats économiques du pays, assurant ces dernières qu'elles pourraient compter sur une mobilisation continue de moyens financiers. La Banque a, en effet, l'intention de doubler le volume de ses prêts aux PME l'année prochaine.

Le gouvernement autrichien considère que l'initiative de la BEI en faveur des PME



cadre parfaitement avec son programme national de soutien d'un milliard d'EUR annoncé au début du mois de novembre. Conformément à la demande formulée par le ministère des finances, les interventions de la Banque au profit des PME cibleront principalement les projets de recherche-développement, ainsi que ceux visant à réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique.

Lors de son entretien avec le président et le vice-président de la BEI, le vice-chancelier autrichien a invité la Banque à aligner et à coordonner étroitement ses interventions avec celles de l'État en matière d'appui aux PME.



La structure de l'économie autrichienne implique qu'il faille soutenir tout autant les PME que les entreprises de taille intermédiaire, qui ont été les vecteurs de la réussite économique de cette dernière décennie. M. Wilhelm Molterer a rappelé tout l'intérêt de son pays pour les projets induisant des économies d'énergie et un meilleur rendement énergétique, projets que la Banque finance au moyen d'instruments mixtes, notamment des contrats énergétiques, et qui engendrent également des retombées positives immédiates pour les PME sur le plan économique. L'Autriche met actuellement en place son programme de soutien économique parallèlement à une série de mesures d'appui d'un montant de 100 milliards d'EUR en faveur des institutions financières, afin de permettre des injections de capitaux dans le secteur financier, d'assortir les opérations interbancaires de garanties souveraines et de consolider le système national d'assurance des dépôts.

Depuis l'adhésion du pays à l'Union européenne en 1996, les banques autrichiennes ont toujours figuré parmi les partenaires les plus actifs de la BEI lorsqu'il s'est agi de faire la promotion des lignes de crédit destinées aux PME. Il n'est donc pas surprenant qu'elles aient répondu massivement à l'invitation de la Banque à participer à une table ronde réunissant ses partenaires actuels ainsi que de nouveaux intermédiaires potentiels.

Plusieurs institutions financières présentes à cette table ronde avaient déjà largement contribué à l'enquête sous forme de questionnaire menée par la BEI à la mi-2007 en vue de recueillir l'avis des milieux financiers européens quant à la modernisation de son produit de prêt.

Le vice-président de la Banque, M. Matthias Kollatz-Ahnen, a rappelé combien il était important de simplifier les règles, de rationaliser les procédures et d'élargir l'applicabi-

lité de ce produit qui peut financer jusqu'à 100 % des projets réalisés par des PME.

Les nouveaux prêts BEI pour les PME serviront également à répondre aux besoins en fonds de roulement des PME dans le contexte de la réalisation de nouveaux investissements ou de l'acquisition de brevets et de licences, par exemple.

En cette époque où la plupart des États membres disposent d'une marge de manœuvre très étroite et où le secteur bancaire affronte une crise financière majeure, la Banque, à la faveur de ces mesures, peut apporter un soutien complémentaire à la fois souple et efficace, tout en préservant les liquidités nécessaires au fonctionnement du système. ■

Emanuel Maravic, directeur du bureau de la BEI à Vienne



Consultation publique sur la révision de la Déclaration de politique **environnementale et sociale** de la BEI

La BEI réexamine actuellement sa Déclaration de politique environnementale et sociale et organise dans ce contexte une consultation publique. Lancé le 25 mars dernier, le processus comprend une consultation en ligne sur le site Web de la BEI et, en parallèle, des réunions auxquelles peuvent participer le public et les parties prenantes. Un groupe de travail constitué au sein de la Banque examine les contributions des parties prenantes afin de déterminer dans quelle mesure elles peuvent être prises en compte.



Matilde Del Valle
Département Communication

Premier cycle de consultation

Un premier cycle de consultation de 45 jours ouvrables, comprenant des réunions avec le public et les parties prenantes, a démarré le 25 mars et devait se terminer le 28 mai. À la demande de plusieurs ONG, ce premier cycle a cependant été prolongé jusqu'au 20 juin 2008. En ce qui concerne le calendrier des consultations et les procédures à suivre, cette prolongation correspondait à la démarche souple adoptée par la Banque, ce qui lui a permis de prendre en considération les demandes et suggestions formulées par les parties prenantes et, partant, d'améliorer le processus.

Une première réunion de consultation publique a été organisée à Bruxelles le 14 mai 2008 et plusieurs autres réunions avec des groupes de parties prenantes ont eu lieu, notamment avec des représentants d'institutions de l'UE et d'institutions de financement internationales. À la demande de quelques ONG basées dans les pays d'Europe centrale et orientale, une deuxième réunion publique s'est tenue à Varsovie le 12 juin 2008. Elle a permis aux parties prenantes intéressées de la région concernée de participer activement au processus.

La BEI a reçu 25 contributions écrites de parties prenantes externes, soit au total 260 commentaires qui ont été examinés par le groupe de travail de la Banque. Moyennant l'approbation de leurs auteurs, toutes les suggestions et propositions formulées par écrit ont été publiées pour information sur le site Web de la BEI, avec un tableau détaillé reprenant, élément par élément, les commentaires motivés de la Banque. Les évaluations du groupe de travail ont été intégrées dans une nouvelle version de la Déclaration

de politique environnementale et sociale, laquelle a fait l'objet d'un second cycle de consultation.

Second cycle de consultation

Le second cycle de 20 jours ouvrables a débuté le 2 octobre 2008. Eu égard à l'importance de la Déclaration de politique environnementale et sociale et compte tenu des suggestions formulées par les parties prenantes, la BEI a décidé de prolonger le second cycle de consultation du 30 octobre au 17 novembre 2008. Durant ce cycle, une troisième consultation publique a été organisée à Bruxelles le 27 octobre 2008. Lors de cette réunion, les changements introduits dans la déclaration après le premier cycle de consultation publique ont été résumés. Le document révisé et remanié est plus clair (par exemple, sur les questions de la responsabilité et du suivi), plus explicite (par exemple, en ce qui concerne le refus de la Banque d'intervenir dans certains domaines ou secteurs) et plus détaillé pour ce qui est de préoccupations spécifiques (par exemple, nouveau texte sur les droits humains, sensibilité aux conflits et consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause). Des commentaires portant sur ce nouveau document et des recommandations relatives à la manière de l'améliorer davantage encore ont été formulés, et des débats constructifs se sont ensuivis. Les participants à cette réunion ont été invités à soumettre leurs commentaires par écrit afin de permettre au groupe de travail de la Banque de les examiner en détail.

Prochaines étapes

Le groupe de travail procédera à un nouvel examen des propositions et commentaires

issus du second cycle de consultation et adaptera le texte de la déclaration en tenant compte des contributions des parties prenantes. Un troisième projet de déclaration sera ensuite présenté au Comité de direction d'ici à la fin de l'année, en même temps qu'un projet de rapport de consultation. Après leur approbation par le Comité de direction, ces documents seront publiés pour information sur le site Web de la BEI au début de janvier 2009, trois semaines avant d'être examinés par le Conseil d'administration.

Tous les commentaires et toutes les propositions que les parties prenantes auront fait parvenir par écrit à la Banque seront également publiés sur le site Web de la BEI, à moins que leurs auteurs ne s'y opposent. Les membres du Conseil d'administration pourront également en prendre connaissance.

Au début de l'année, une communication (un article) sur le processus de consultation publique a été publiée dans le BEI Information 130. ■



La banque de l'Union européenne

La BEI, 1958-2008

A l'occasion de son 50^{ème} anniversaire, la BEI a soutenu la réalisation d'un livre académique d'histoire, écrit sous la direction d'un groupe international de sept professeurs reconnus.

L'ouvrage est rythmé par les élargissements successifs de l'Union européenne mais aussi par les données changeantes de l'environnement économique et politique. Il cherche à comprendre comment la BEI a défini sa voie à travers les bouleversements d'un demi-siècle tout en restant fidèle au projet de ses origines.

L'ouvrage est rythmé par les élargissements successifs de l'Union européenne mais aussi

par les données changeantes de l'environnement économique et politique. Il cherche à comprendre comment la BEI a défini sa voie à travers les bouleversements d'un demi-siècle tout en restant fidèle au projet de ses origines.

Un résumé complet, le sommaire détaillé et les modalités d'acquisition de ce beau livre de 386 pages, disponible en français, anglais et allemand, se trouvent à www.bei.org/livre_50ans. ■



Conférence «Médinas 2030» : l'action de la BEI en faveur des médinas

La conférence «Médinas 2030», qui s'est tenue à Venise le 30 octobre dans le cadre de la Biennale d'architecture, a réuni des experts des différentes professions intervenant dans les centres urbains historiques (urbanisme, architecture, économie, sociologie, politique et finance) pour analyser les enjeux liés aux villes anciennes d'Afrique du Nord et, en particulier, trouver des idées et définir des initiatives concrètes pour faire revivre, à l'horizon 2030, des médinas attrayantes, dynamiques et prospères.



Cette conférence, coordonnée par M. Marcello Balbo, professeur à l'institut universitaire d'architecture de Venise, était la première grande action visible menée au titre de l'initiative «Médinas 2030», lancée par la BEI avec le soutien du Fonds fiduciaire de la FEMIP, pour catalyser l'action commune des partenaires méditerranéens, des acteurs du patrimoine culturel et historique et des institutions financières internationales.

Depuis que responsables politiques et urbanistes s'y intéressent, la question de la réhabilitation des villes historiques dans les pays du sud de la Méditerranée a suscité une grande quantité d'études, de projets et de plans. Toutefois, jusqu'ici, cette prise de conscience de l'enjeu de la conservation des médinas a donné lieu à des interventions souvent insuffisantes. Certains quartiers ont été restaurés, ne serait-ce que pour satisfaire un tourisme mondialisé en quête d'authenticité mais, pour l'essentiel, la ville historique continue d'abriter une population pauvre, manque toujours d'infrastruc-

tures et d'équipements et ne cesse de se dégrader. Face à la modestie des résultats obtenus, «Médinas 2030» suggère de reformuler la question de la réhabilitation des villes historiques dans une perspective à plus long terme, en l'inscrivant dans le processus de transformations économiques, sociales et spatiales que les pays du sud de la Méditerranée sont appelés à connaître au cours des prochaines années.

Dans le cadre de la relation à long terme qu'elle entretient avec eux, la FEMIP encourage le développement économique et social des pays partenaires méditerranéens et favorise la modernisation et l'ouverture de leur économie par le soutien au secteur privé et la création d'un environnement propice à l'investissement. Les villes constituent les principaux centres de production, d'investissement et de consommation et concentrent ainsi les moteurs de l'innovation, de la compétitivité et, plus généralement, des acquis socioculturels. C'est en fonction de ces éléments que la BEI intervient à l'appui des villes, notamment dans

les secteurs suivants : environnement (ensemble de la région FEMIP), transport collectif en site propre (Tunisie et Syrie), aménagement urbain (Tunisie, Maroc et Jordanie) et création d'un savoir-faire local dans la préparation de projets (Syrie).

La BEI est très sollicitée pour financer des investissements dans le domaine de l'aménagement urbain, notamment dans les transports, l'environnement et le logement social. Mais elle considère que les investissements massifs nécessaires pour créer de nouveaux quartiers ne doivent pas masquer la nécessité d'investir suffisamment dans l'entretien, la restauration et la reconstruction des centres urbains anciens ou historiques. La Banque est consciente qu'elle doit maintenir un équilibre entre son action à l'appui des nouveaux quartiers urbains et ses interventions en faveur de ces centres.

C'est pour respecter cet équilibre que la BEI soutient, dans les pays partenaires du sud et de l'est de la Méditerranée, un travail de réflexion et d'analyse autour des problé-

matiques de développement économique et social, d'urbanisation et d'habitat, de conservation du patrimoine et de mémoire sociale et culturelle qui caractérisent les quartiers à valeur patrimoniale particulière regroupés sous l'appellation de « médinas ». Une assistance technique est ainsi en place au Maroc depuis quelques années afin d'établir, avec les partenaires locaux, les critères d'une intervention dans les centres historiques et d'analyser les possibilités d'investissement en leur faveur dans le cadre d'un développement équilibré de l'ensemble urbain concerné.

Il s'agit d'une démarche complexe, qui doit associer des champs d'expertise très divers, portant aussi bien sur l'urbanisme et l'architecture, sur les finances publiques et la gestion administrative, sur la sociologie et les statistiques, que sur le montage de projets et l'ingénierie financière (notamment dans le cadre de partenariats public-privé). Cela suppose de mettre en commun les moyens et l'expérience de tous les acteurs en vue d'une action concertée, et de faire participer les décideurs publics et les investisseurs privés. L'expérience est d'ailleurs importante dans certains domaines. Ce dossier est notamment à l'ordre du jour de l'UNESCO et de la Banque mondiale depuis quelques décennies, mais les profonds changements survenus dans la région l'ont marginalisé par rapport à d'autres jugés plus urgents. Il est temps de lui donner un nouvel élan, faute de quoi ce patrimoine urbain, qui donne aux villes historiques de la Méditerranée leur caractère et leur attrait, risque de disparaître à tout jamais.

M. de Fontaine Vive, vice-président de la BEI responsable de la FEMIP, a tiré de la conférence de Venise ces conclusions, qui sont autant de recommandations pour guider l'initiative « Médinas 2030 » :

- Nous devons éviter à la fois la poursuite de la dégradation des centres villes et leur transformation en parcs de loisirs pour touristes.
- Nous devons mener à bien une réhabilitation intégrée des médinas qui préserve leur caractère culturel et favorise une vie économique et sociale de qualité.
- Nous devons assurer un bon accès aux services publics afin de garantir des conditions de santé et de sécurité dignes.
- La réhabilitation doit viser un mélange des différentes fonctions urbaines et permettre d'aider les populations locales présentes ou de leur offrir des conditions de logement appropriées.

- Le processus de réhabilitation doit s'appuyer sur une consultation étroite avec les populations concernées, notamment au moyen des outils de participation appropriés.
- Des projets pilotes peuvent constituer une référence particulièrement utile pour instaurer la confiance parmi la population concernée.
- Pour assurer un financement suffisant, il est indispensable de faire participer le secteur privé de manière appropriée.
- Le partage d'expérience entre les villes méditerranéennes est un facteur de réussite essentiel pour la réhabilitation des médinas. Les meilleures pratiques et les projets pilotes permettent de renforcer les capacités nationales et locales.

- Il faut amener les institutions internationales et les organisations locales à s'impliquer davantage dans la réhabilitation des médinas en apportant les financements et l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre de programmes intégrés de réhabilitation.

La FEMIP accueillera avec reconnaissance toute contribution pouvant œuvrer à la réussite de l'initiative « Médinas 2030 », qui fera l'objet d'un suivi annuel. ■

Mateu Turró, directeur associé Direction des projets



La BEI renforce son soutien aux grands projets d'infrastructure en Italie



Daniela Sacchi-Cremmer
Département Communication

Le 8 octobre, M. Philippe Maystadt, président de la BEI, et M. Dario Scannapieco, vice-président de l'institution, ont signé avec M. Altiero Matteoli, ministre italien des infrastructures et des transports, un accord-cadre pour le financement des projets qui font partie du plan décennal du gouvernement italien en faveur des infrastructures stratégiques pour la période 2008-2012. Il s'agit du deuxième accord de ce type conclu par la BEI, après celui signé en 2002 avec le ministre espagnol des transports et des travaux publics, et qui a été renouvelé en 2006.

Aux termes de cet accord, la BEI et le ministère intensifieront leur collaboration, de manière à identifier les projets, parmi ceux entrant dans le cadre du plan décennal, de ses mises à jour et de ses extensions, qui pourraient bénéficier d'un financement de la Banque. Par ailleurs, l'accord prévoit aussi que les parties définiront conjointement des modalités appropriées et que la Banque partagera les connaissances qu'elle a acquises à l'échelle européenne dans le domaine des financements structurés et des financements sur projet, c'est-à-dire sur des questions telles que les appels à la concurrence et les procédures négociées pour l'attribution de concessions dans le cadre de partenariats public-privé.

Le volume des financements que la BEI pourra accorder à l'appui de projets d'infrastructure viables et économiquement sains sera de l'ordre de 15 milliards d'EUR. Entre 2003 et 2007, les prêts de la BEI pour des projets d'infrastructure en Italie se sont élevés à quelque 10 milliards d'EUR.

« L'accord conclu, qui simplifie et élargit les possibilités de financer les infrastructures stratégiques – et en particulier celles qui sont prioritaires pour la réalisation des sections italiennes du réseau européen de transport –, officialise et renforce l'engagement de la BEI en faveur du plan décennal du gouvernement italien », a souligné le président de la BEI, Philippe Maystadt, à l'occasion de la signature de l'opération.

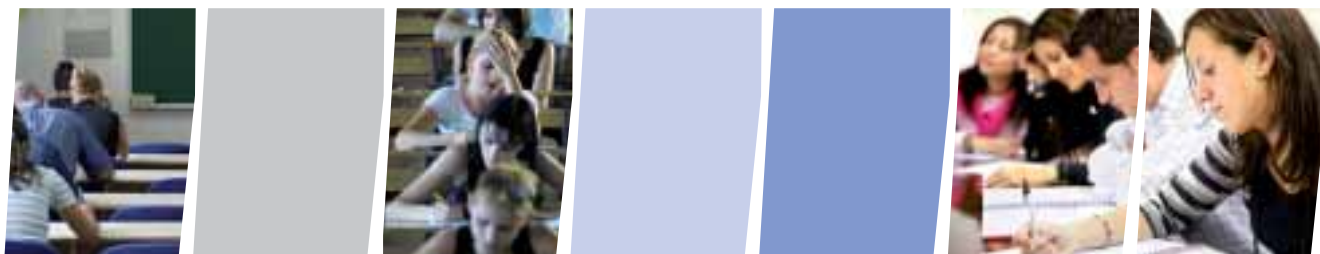
Par le passé, la Banque a financé des composantes importantes de ce plan, parmi lesquelles les chemins de fer à grande vi-

tesse, le réseau métropolitain de Rome, les infrastructures aéroportuaires de Rome, de Venise, de Bologne et de Milan, ainsi que les plates-formes pour transports intermodaux en Sicile et dans le Piémont

Les concours de la BEI pourront être consentis pour des investissements pris en charge par le ministère et dont il est le promoteur, ou accordés à des administrations ou à des sociétés du secteur public, des régions, des collectivités territoriales ou des concessionnaires. Le ministère des infrastructures et des transports encouragera l'organisation de rencontres avec ces contreparties afin de les informer des possibilités de financement offertes par la BEI aux termes de l'accord conclu. Les prêts pourront être octroyés par l'intermédiaire d'établissements de crédit de premier ordre ou prendre la forme d'opérations de financement structurées ou de financement sur projet, ou encore faire l'objet d'autres montages financiers. De concert avec la BEI, dans le but d'identifier les synergies et types de cofinancement envisageables, le ministère examinera les possibilités offertes dans le cadre des programmes de l'Union européenne. ■

Conférence internationale à la BEI sur la politique en matière de prêts étudiants

Quatre ans après le financement par la BEI de son tout premier mécanisme de prêts étudiants (projet IntesaBridge en Italie), la division Capital humain de la direction des projets de la BEI organise, les 22 et 23 janvier 2009, une conférence qui aura pour but de présenter les évolutions les plus récentes et les perspectives en matière de prêts étudiants. Seront réunis à cette occasion plus d'une douzaine d'orateurs de renom qui partageront avec la BEI leur point de vue sur le cadre de financement de l'enseignement supérieur afin d'en améliorer la qualité et l'accès. La conférence vise à porter le sujet des prêts étudiants sur l'avant-scène des politiques publiques dans l'UE, à susciter des discussions dans d'autres pays (notamment les pays partenaires méditerranéens, les Balkans, etc.) et à favoriser les possibilités de débat et de dialogue entre les administrations et les banques qui envisagent de lancer ce type de programme.



La conférence cible un public de décideurs de haut niveau du secteur de l'enseignement supérieur, des institutions financières et du milieu de l'enseignement au sens large, toutes parties qui sont intéressées par le financement de l'enseignement supérieur en général et des prêts étudiants en particulier. Parmi les participants figureront des représentants de différentes instances : la Commission européenne, des organismes de financement de prêts étudiants, des ministères de l'enseignement supérieur et des finances, des intermédiaires financiers européens, des organisations estudiantines, l'OCDE, la Banque mondiale et l'UNESCO, ainsi que des chercheurs exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur.

Cette conférence s'articulera en cinq modules : 1) les prêts étudiants en tant que l'un des éléments centraux d'un modèle de finance-

ment de l'enseignement supérieur ; 2) les expériences pratiques : les enseignements tirés d'études de cas dans l'UE ; 3) une table ronde consacrée aux facteurs décisifs du succès des prêts étudiants (invités : représentants d'organismes de financement de prêts étudiants, ministères de l'enseignement supérieur et banques) ; 4) la promotion de la mobilité des étudiants grâce à de nouvelles solutions de financement ; 5) une table ronde destinée à l'exploration de possibilités de collaboration au niveau européen pour faciliter l'accès aux prêts pour les étudiants qui souhaitent suivre une partie de leurs études dans un autre pays, y compris la viabilité d'un programme paneuropéen visant à accroître la mobilité au niveau européen.

La conférence sera inaugurée par M. Maystadt, président de la BEI, et M. Silva Costa, vice-président de l'institution en prononcera l'allocution de clôture. La veille de

la conférence, la direction des projets organisera un dîner de bienvenue à l'intention des orateurs invités au cours duquel Mme Srejber, vice-présidente de la BEI, prendra la parole pour évoquer les grands thèmes de la conférence.

Pour de plus amples informations sur la conférence, prière de consulter la page Web : <http://www.eib.org/about/events/international-policy-conference-on-student-loans.htm> ou de s'adresser à Mme Luisa Ferreira (mél. : l.ferreira@bei.org). ■

M.-Luisa Ferreira
Conseiller économique,
division Capital humain
Direction des projets

Tournée de présentation

sur la recherche-développement et l'innovation

En sa qualité de vice-présidente chargée de la stratégie de prêt de la Banque européenne d'investissement en Estonie, en Finlande, en Lettonie, en Lituanie et en Suède, M^{me} Eva Srejber s'est attelée, en début d'année, à une tâche ambitieuse : organiser dans chacun de ces pays un séminaire sur le financement de la recherche, du développement et de l'innovation (RDI). Ces séminaires ont offert l'occasion de jeter un regard rétrospectif sur les cinquante ans d'activité de la BEI et sur ce qu'elle a accompli dans la région depuis l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne en 1995 et celle des États baltes en 2004. La tournée de présentation a débuté le 11 avril en Suède pour se terminer le 14 novembre à Tallinn. Afin de donner à ces événements une dimension véritablement balte, un séminaire sur le même thème a été organisé à Copenhague en mai, de même qu'une conférence de plus large portée à Varsovie le 6 novembre, qui a attiré un nombre record de participants puisque près de 200 personnes y ont assisté.

Olivia Saunders
Département Communication

Le but de cette tournée de présentation était de mieux faire connaître les questions liées au financement de la RDI et de proposer des solutions concrètes à ceux qui souhaitent concevoir et soutenir des projets relatifs à la recherche-développement, à l'innovation, à l'éducation, au transfert de technologie et au capital-risque. Lors de la conférence organisée à Varsovie, un accent particulier a également été mis sur les énergies renouvelables et le changement climatique. En effet, la RDI a été identifiée comme l'un des facteurs essentiels qui permettent d'améliorer la compétitivité et favorisent le passage à une économie fondée sur la connaissance, devenue une priorité pour l'UE. Les principaux outils proposés par la BEI étaient, d'une part, le Mécanisme de financement avec partage des risques (MFPR) et, d'autre part, les opérations de capital-risque et de transfert de technologie, qui sont mises en œuvre par le Fonds européen d'investissement.



Ces événements ont permis de mieux faire connaître la BEI et de présenter la stratégie de l'UE pour la mer Baltique, qui sera lancée l'année prochaine.

En moyenne, chacun des séminaires a rassemblé une cinquantaine de participants issus d'entreprises, de banques, d'organismes publics et d'autres acteurs qui jouent un rôle important dans le domaine de la RDI. Le nombre relativement peu élevé de participants convenait bien à ces séminaires qui n'avaient pas simplement pour but de présenter un énième mécanisme de l'UE, mais plutôt d'établir un véritable dialogue avec les parties prenantes locales sur les besoins de financement et l'offre disponible sur les différents marchés.

Les séminaires, conçus pour être adaptés aux réalités régionales, ont donc été organisés en collaboration avec un partenaire local, en général le ministère des finances ou une association professionnelle. La direction de la Commission européenne chargée de la recherche et le Fonds européen d'investissement ont pris part à ces manifestations en tant que partenaires de la BEI. Des orateurs externes de haut niveau – tels que des ministres des finances ou des représentants d'entreprises – ayant l'expérience des financements de la BEI ont généralement été invités à faire part de leur expérience et à donner leur vision des besoins spécifiques de chaque pays, de manière à ce que les échanges de vues et d'informations soient les plus larges possibles. La tournée de présentation – tout comme l'année 2008 – touchant à sa fin, la BEI souhaite remercier tous ses partenaires de l'avoir aidée à relever ce défi avec succès.

Cette année, un prêt de 54 millions d'EUR pour le projet Getinge Medical Technology (Suède), qui porte en grande partie sur la mise au point d'un système innovant d'anesthésie et de dispositifs de ventilation améliorés pour bloc opératoire, ainsi qu'un concours à l'appui du projet Haldor Topsøe RDI (Danemark), ont été signés. De nouveaux grands projets à financer au titre du MFPR sont déjà prévus, dans le cadre de coentreprises directes. La BEI a également l'intention de cibler des entreprises de petite taille au moyen d'instruments de financement avec partage des risques à proposer en partenariat avec des banques nordiques, polonaises et baltes, et dont la mise en place fait actuellement l'objet de discussions. ■

Qu'est-ce que le MFPR ?

Le Mécanisme de financement avec partage des risques est un instrument conçu par la BEI et la Commission européenne en vue d'accorder des financements – pour des projets dont la notation est faible ou qui n'ont pas valeur d'investissement – à des entreprises, quelles qu'en soient la taille et la structure de propriété, qui réalisent des investissements dans des travaux de RDI relevant d'un des cinq grands secteurs suivants : ingénierie et automobile, énergie, information et communication, sciences de la vie et infrastructures de RDI.

Le MFPR a permis de créer une capacité de financement estimée à 10 milliards d'EUR pour l'octroi de prêts dans le cadre d'un partage des risques associés aux investissements dans l'économie de la connaissance. La BEI soutiendra des projets de RDI jusqu'à concurrence de la moitié de leur coût, soit directement, soit via un intermédiaire tel qu'une banque ou une société de projet, au moyen de garanties ou de prêts. La BEI peut accorder un prêt direct pour des montants allant de 7,5 millions d'EUR à 200 millions d'EUR.

Depuis 2000, année où les gouvernements de l'UE ont convenu d'un objectif de 3 % du produit intérieur brut à consacrer aux dépenses de RD d'ici à 2010, la Banque a déjà prêté quelque 66 milliards d'EUR pour des projets dans les domaines de la RDI, de l'éducation et des technologies de l'information et de la communication.



Ouverture de bureaux de la BEI à Ankara et à Istanbul

La Banque a ouvert deux bureaux de représentation à Ankara (le 23 octobre) et à Istanbul (le 24 octobre) en vue d'encore mieux répondre aux besoins de financement des secteurs public et privé et de renforcer sa coopération avec les institutions et partenaires locaux. M. Alain Terrailon dirige le bureau d'Istanbul, qui est pleinement opérationnel depuis le mois de novembre, ainsi que, provisoirement, celui d'Ankara.



« Nos bureaux nous permettront d'avoir un contact plus étroit avec les marchés, de mieux comprendre les besoins des promoteurs de projets et d'adapter encore davantage nos produits financiers aux exigences locales », a expliqué M. Philippe Maystadt, président de la BEI, lors de l'inauguration du bureau d'Istanbul. Nous devons mieux connaître les principaux acteurs de ces marchés et notre présence dans le pays nous permettra de renforcer nos liens et de collaborer encore plus étroitement à l'avenir. »

À cette même occasion, M. Philippe Maystadt a décrit le contexte dans lequel s'inscrivent les opérations de la Banque et les perspectives d'activité de celle-ci en Turquie.

En décembre 2004, le Conseil européen a estimé que la Turquie remplissait les critères

politiques de Copenhague, ouvrant ainsi la voie des négociations d'adhésion et accordant clairement à la Turquie le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE. Cette décision a enclenché un processus historique qui se poursuit et dont la finalité est l'entrée dans l'Union européenne. De plus, ce pays a profondément changé au cours des dernières années. En effet, il a modernisé son secteur bancaire et financier à la suite de la crise de 2001 et lancé un programme strict de réformes institutionnelles et sociales qui aligne davantage la Turquie sur l'acquis communautaire. En outre, le pays a investi massivement dans son capital humain, renforcé sa culture d'entreprise et attiré d'importants flux d'investissements étrangers. Tous ces efforts ont entraîné une forte croissance économique de plus de 5 % par an au cours des cinq dernières années, à la faveur d'une hausse de la productivité du secteur privé.

En raison du processus d'adhésion, la BEI a pu considérablement élargir la palette d'instruments financiers auxquels elle recourt pour ses opérations en Turquie. Elle n'intervient plus exclusivement au titre d'un mécanisme global dans le cadre du budget de l'UE, mais dispose désormais d'une gamme d'instruments variés pour financer des projets en Turquie de sa propre initiative et à ses propres risques.

Au cours de ses 40 années d'activité sur le territoire turc, la Banque a financé des projets relevant des secteurs public et privé, qui concernent notamment des investissements à l'appui des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'environnement. Les investissements dans des infrastructures efficaces – tels que les projets concernant les grands corridors transeuropéens de transport ou l'amélioration des infrastructures locales par les collectivités territoriales – qui sont essentiels pour soutenir la forte croissance économique de la Turquie, contribueront à l'établissement de liens d'affaires plus étroits avec les États membres de l'UE et les marchés mondiaux. La BEI entretient de longue date des relations fructueuses avec les acteurs du développement des infrastructures de ce pays, notamment dans le contexte des projets nationaux prioritaires que sont le pont et le tunnel du Bosphore ainsi que la ligne ferroviaire reliant Istanbul à Ankara.

Par ses prêts, la Banque soutient également des investissements réalisés par des entreprises des secteurs de l'industrie manufacturière,



des équipements collectifs et des services. De plus, elle offre une assistance aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire d'institutions financières locales, sans oublier ses interventions en faveur du secteur de l'éducation et de la promotion d'une économie fondée sur la connaissance. Vis-à-vis de la sphère économique, la BEI veille essentiellement – en collaboration avec des établissements bancaires nationaux et internationaux, y compris d'autres IFI – à répondre aux besoins de financement des entreprises qui investissent en Turquie, principalement avec l'aide de partenaires industriels nationaux.

La Banque a établi des partenariats avec des investisseurs industriels turcs et étrangers et, grâce à sa coopération avec un vaste réseau de banques locales, elle épaula le secteur particulièrement dynamique des PME turques.

Elle s'engage aussi progressivement plus avant dans d'autres domaines prioritaires qui revêtent une importance fondamentale pour la prospérité future du pays, tels que la promotion de sources d'énergie durables, compétitives et sûres, et le soutien à la recherche-développement et à l'innovation.

En 2008, la BEI a alloué quelque 2,8 milliards d'EUR à la Turquie, faisant de celle-ci le premier bénéficiaire de ses financements à l'extérieur de l'UE.

« Nous pouvons nous féliciter des liens qui n'ont cessé de se resserrer pendant plus de 40 ans, a conclu M. Philippe Maystadt. Je suis convaincu que nous pouvons encore renforcer ces relations au cours des prochaines années et décennies et que nos bureaux établis ici agiront utilement en ce sens. » ■

Hellen Meijer
Département Communication

La BEI coopère avec d'autres IFI pour soutenir le développement de la Géorgie

Lors de la récente conférence des donateurs pour la Géorgie, la BEI a réitéré son intention d'appuyer, en étroite collaboration avec la Commission européenne et d'autres institutions financières internationales, des investissements destinés à favoriser le progrès économique et social en Géorgie.



La Banque se tient prête à participer au cofinancement d'importants investissements qui s'avèrent nécessaires dans ce pays pour, d'une part, réparer les dégâts directs du récent conflit militaire et, d'autre part, stimuler l'activité économique à court et à plus long terme en mettant en place des infrastructures durables. En septembre 2008, la BEI a contribué activement à l'évaluation conjointe qui visait à cerner les besoins en la matière.

Elle a décidé d'affecter plus de 200 millions d'EUR sous la forme de prêts à l'appui des projets d'infrastructure qui ont été retenus pour la période 2009-2010, à la suite de cette évaluation conjointe des besoins. La Banque envisage notamment de financer des projets relatifs à la

production ou au transport d'énergie, à savoir des lignes d'électricité à haute tension (56 millions d'EUR) et des centrales hydroélectriques (90 millions d'EUR). En outre, elle étudie les modalités de prêts qui permettront la remise en état d'infrastructures ferroviaires (65 millions d'EUR) et la reconstruction de la piste de l'aéroport de Tbilissi (11 millions d'EUR).

La Banque a l'intention de cofinancer ces investissements à parts égales avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Les deux institutions bancaires solliciteront des aides de la Commission européenne (notamment au titre du Fonds d'investissement en faveur de la politique européenne de voisinage, FIPV) et auprès d'autres sources, selon que de besoin, afin

de compléter leurs prêts et d'assouplir encore les conditions de ceux-ci.

Grâce à cette coopération, un projet concernant des lignes à haute tension est actuellement en préparation. Le plan de financement de ce projet comprend une subvention de 8 millions d'EUR octroyée par le FIPV de l'UE, qui a déjà été approuvée et se concrétisera sous la forme d'une assistance technique, deux prêts de la BERD et de la BEI d'un montant de 56 millions d'EUR chacun et une ligne de crédit de 100 millions d'EUR ouverte par le groupe bancaire KfW. ■

Dušan Ondrejčka,
Département Communication

Séminaire de la FEMIP sur le capital humain

Offrir davantage d'emplois aux jeunes diplômés du bassin méditerranéen



Un séminaire de la FEMIP sur le thème « *Adapter les compétences aux besoins du marché : le défi du capital humain dans la région méditerranéenne* » s'est tenu dans les locaux de la BEI les 18 et 19 novembre 2008. Cette manifestation a réuni quelque 70 participants issus d'horizons divers, notamment des responsables de ministères de l'éducation et du travail des deux rives de la Méditerranée, des représentants d'organisations multilatérales, du secteur privé et des médias, ainsi que du monde universitaire.³

Un enjeu majeur pour le devenir de la région

Le séminaire a été organisé dans le cadre du programme de stages de la FEMIP qui est financé par le Fonds fiduciaire de la FEMIP. Il s'est déroulé en trois séances consacrées: i) aux types d'emplois et aux modèles économiques qu'il convient de promouvoir ; ii) aux solutions qui permettraient de mettre davantage en équation les programmes d'enseignement et les besoins du marché du travail ; iii) aux moyens à mettre en œuvre pour accroître les offres d'emploi et améliorer le marché du travail.

La plupart des participants ont souligné l'ampleur du défi qui attend les pays partenaires méditerranéens. Les jeunes de moins de 25 ans représentent près des deux tiers de la population. Ils constituent un énorme atout à condition qu'ils puissent disposer d'un emploi. Toutefois, les pays partenai-

res méditerranéens présentent un taux de chômage élevé, qui touche particulièrement les jeunes diplômés. Pour maintenir ce taux ne serait-ce qu'à son niveau actuel, ils devront créer entre 20 et 60 millions d'emplois d'ici 2020.

Le capital humain, une priorité de l'Union pour la Méditerranée

Depuis la première réunion ministérielle, consacrée à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique, qui s'est déroulée au Caire en juin 2007 et le sommet de Paris pour la Méditerranée de juillet 2008, la thématique du capital humain est désormais au cœur des priorités politiques. Elle a été consacrée par la Déclaration du sommet de Paris comme l'un des champs d'action prioritaires de l'Union européenne. Les ministres des affaires étrangères réunis à Marseille, puis les ministres de l'industrie réunis à Nice début novembre ont défini une série d'initiatives ayant pour objectif de renforcer l'enseignement supérieur, de dynamiser la culture entrepreneuriale et de promouvoir la formation professionnelle. Cet engagement a été renouvelé par les ministres de

³ Pour de plus amples informations sur le séminaire, veuillez vous reporter au site Web de la BEI : <http://www.bei.org/infocentre/events/index.htm?lang=fr>.



l'emploi et du travail à Marrakech les 9 et 10 novembre derniers.

La voie à suivre pour aller de l'avant

Entre 2002 et 2007, la FEMIP a affecté quelque 70 millions d'EUR à des projets d'éducation et de formation. Elle peut à présent envisager d'augmenter ses financements en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle en mettant à profit l'expérience acquise par la Banque au sein de l'Union européenne. La FEMIP pourrait notamment soutenir la construction de centres de formation professionnelle et proposer, si nécessaire, une assistance technique financée par le budget communautaire. En outre, elle pourrait multiplier ses interventions dans les secteurs innovants en ciblant davantage les fonds d'investissement destinés à financer des jeunes pousses. Elle pourrait aussi jouer un rôle fédérateur important en incitant les différents acteurs à participer au débat sur le capital humain. Grâce à ses contacts dans les milieux d'affaires et auprès

des chambres de commerce, la FEMIP pourrait servir de passerelle entre les décideurs et les entrepreneurs sur les questions liées au capital humain. Enfin, la FEMIP pourrait stimuler la demande de main-d'œuvre par le soutien aux petites entreprises, en particulier les entreprises familiales créatrices d'emplois. Ce point figurera notamment à l'ordre du jour de la prochaine conférence de

la FEMIP sur les PME qui se tiendra à Rabat en mars prochain. ■

Joyce Liyan
Département Pays voisins et
partenaires de l'Europe



Construire l'Union pour la Méditerranée – Quel rôle pour la FEMIP ?

Le sommet de Paris pour la Méditerranée du 13 juillet 2008 a donné un nouvel élan au Processus de Barcelone et marqué une étape importante dans l'approfondissement des relations euro-méditerranéennes. C'est ainsi que plusieurs réunions ministérielles ont eu lieu depuis lors afin de préciser l'organisation, la gouvernance et l'architecture de financement de l'Union pour la Méditerranée (UPM). En tant que premier investisseur dans cette région, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) a participé activement à ces réunions et s'est vue confirmée dans son rôle de principal coordonnateur des trois grandes initiatives définies lors du sommet de Paris.

8^e réunion du Comité ministériel de la FEMIP – de nouveaux défis pour la BEI

La réunion conjointe du Comité ministériel de la FEMIP et du conseil ECOFIN qui s'est tenue le 7 octobre 2008 à Luxembourg a été la première réunion ministérielle organisée après le sommet de Paris. Avec la crise financière pour toile de fond, les ministres ont discuté des défis qui s'annoncent et affirmé leur détermination à continuer d'œuvrer pour la croissance économique. Ils ont également précisé leur engagement à mettre en œuvre des projets régionaux concrets

selon les choix effectués par les chefs d'État ou de gouvernement le 13 juillet.

Les ministres ont particulièrement souligné le rôle joué par la FEMIP dans trois des six grandes initiatives identifiées dans la Déclaration du sommet de Paris, à savoir : la dépollution de la Méditerranée, les autoroutes de la mer et le plan solaire méditerranéen. Ils ont salué la stratégie de la FEMIP pour 2008-2010, qui va permettre à cette dernière d'intensifier ses efforts pour stimuler encore plus l'investissement. Ils ont en outre appelé la FEMIP à contribuer davantage au développement des compétences et de la formation professionnelle, deux domaines d'action aux retombées décisives pour la compétitivité économique et la croissance.

La conférence de Marseille, un jalon dans la construction de l'UPM

À l'issue de la conférence ministérielle intitulée «Processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée» tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, les ministres des affaires étrangères de la zone euro-méditerranéenne ont adopté une déclaration sur la gouvernance, les projets et le dialogue politique régional précisant l'architecture et les instances de direction de ce qui s'appelle désormais l'Union pour la Méditerranée.

Les ministres ont également adopté le programme de travail pour l'année 2009 et invité la FEMIP à intensifier ses efforts dans plusieurs domaines, en particulier celui du tourisme. Ils ont par ailleurs confirmé que deux conférences de la FEMIP seront organisées en 2009, sur les thèmes du financement du secteur de l'eau et de l'aide financière aux PME.

La réunion ministérielle de Nice – mobiliser des fonds pour des projets concrets

La conférence de Marseille a été suivie de la 7^e conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie, les 5 et 6 novembre 2008, à Nice. À cette occasion, les ministres ont approuvé le programme de travail sur la coopération industrielle pour 2009-2010, dont l'objet est de renforcer le soutien à la compétitivité, à l'innovation et au développement industriel durable dans le bassin méditerranéen.

Dans ce contexte, la Banque a été invitée à élaborer, au cours du premier semestre de 2009, un programme d'investissement pour le développement de l'énergie solaire dans la zone euro-méditerranéenne. En outre, face à la nécessité de trouver une

solution pour accroître les investissements européens dans les pays partenaires méditerranéens, les ministres sont convenus de créer un groupe de travail incluant le secteur privé, qui sera chargé de faire largement connaître les projets couronnés de succès. Enfin, la BEI, en collaboration avec la présidence franco-égyptienne de l'UPM, a proposé que soit organisée, au Caire en janvier 2009, une réunion de haut niveau entre des institutions financières arabes, européennes et méditerranéennes, aux fins d'examiner les moyens et les méthodes à employer afin de mobiliser des fonds pour des projets industriels ayant trait, plus particulièrement, aux grandes initiatives inscrites dans la Déclaration du sommet de Paris. ■

Joyce Liyan Département Pays voisins et partenaires de l'Europe



Coup de projecteur sur les besoins en infrastructures de l'Afrique

Si les améliorations récemment apportées au secteur des télécommunications ont contribué à stimuler la croissance en Afrique, il reste encore fort à faire dans certains secteurs clés tels que l'énergie et l'eau.



Le 1^{er} octobre dernier, Vivien Foster et Cecilia Briceño-Garmendia de la Banque mondiale ont présenté au personnel de la BEI les conclusions préliminaires d'une étude de diagnostic des infrastructures nationales en Afrique (étude AICD) menée sur deux ans. Cette grande étude financée par plusieurs donateurs couvre un ensemble représentatif de 24 pays d'Afrique subsaharienne ; elle évalue les interventions passées, analyse les besoins actuels et cherche à établir un cadre général de base pour assurer le suivi des investissements futurs et mieux guider les activités des bailleurs de fonds. L'étude AICD couvre les secteurs de l'énergie, des transports, des télécommunications et de l'eau et s'inspire des enquêtes déjà menées auprès des ménages et des entreprises.

Comblent le retard à un coût

Certes, les améliorations récemment apportées au secteur des télécommunications ont contribué à stimuler la croissance en Afrique ; l'étude AICD conclut toutefois qu'il reste encore beaucoup à faire dans certains secteurs clés tels que l'énergie et l'eau. Les besoins d'investissement en matière d'infrastructures sont estimés à 75 milliards d'USD par an (un chiffre sensiblement supérieur aux estimations précédentes), montant que l'on peut diviser à parts égales entre

dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation ou d'entretien. Alors que les financements dans ce secteur dépassent également les estimations antérieures, il manque encore quelque 35 milliards d'USD par an pour couvrir les besoins au cours des dix années à venir.

Le secteur de l'électricité est celui qui représente, de loin, le principal défi de l'Afrique et son plus gros besoin d'investissement. Plus de trente pays souffrent d'insuffisance chronique d'électricité et nombre d'entre eux ont dû avoir recours à la location d'installations de génération de secours dont le coût élevé peut entraîner une baisse du taux de croissance du PIB pouvant aller jusqu'à 2 %. Il est donc urgent de développer les capacités de production et de transport et de réformer les services collectifs. Parallèlement, on observe aussi une disposition à payer pour des services de meilleure qualité ; à l'heure actuelle, les investissements réalisés par le secteur privé représentent plus de 6 % de la capacité installée en Afrique australe. Point de mire pour l'activité de la BEI en Afrique, le secteur de l'électricité dispose également du potentiel nécessaire pour mettre en valeur des sources plus propres et plus efficaces.

Dans le domaine des transports, l'accès aux zones rurales demeure une priorité en ma-

tière de développement, mais les réseaux de routes principales nécessitent eux aussi des travaux de remise en état et de modernisation. D'autres réformes sectorielles s'imposent, et notamment le renforcement des fonds et agences chargés des routes, si l'on veut garantir un entretien correct des routes et préserver les actifs du secteur. La promotion de la concurrence dans le transport terrestre de fret permettrait également d'étendre les services et d'abaisser des coûts élevés. L'aménagement des ports maritimes constitue un autre domaine essentiel pour les interventions de la BEI. La conteneurisation étant peu développée, les services offerts par les ports d'Afrique subsaharienne sont coûteux et inefficaces et les volumes de marchandises à traiter dépassent souvent les capacités portuaires.

Un large consensus international se dégage maintenant pour soutenir les projets relatifs aux infrastructures régionales en Afrique, lesquels peuvent jouer un rôle de catalyseur pour favoriser l'intégration économique, intensifier la concurrence et stimuler le marché, en particulier dans les pays sans littoral. Là où les États souhaitent instaurer une collaboration transfrontière, les économies d'échelle réalisables peuvent entraîner une réduction sensible des coûts, en particulier dans les secteurs des transports et de l'énergie. Géré par la BEI,

Le Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures peut jouer un rôle important de « facilitateur » de la mise en œuvre de ce type de projets régionaux, en associant des aides non remboursables à des prêts consentis par des institutions financières européennes. Actuellement, la réserve de projets susceptibles d'être financés concerne principalement le secteur de l'énergie (voir à cet égard l'article relatif à l'interconnexion de Caprivi).

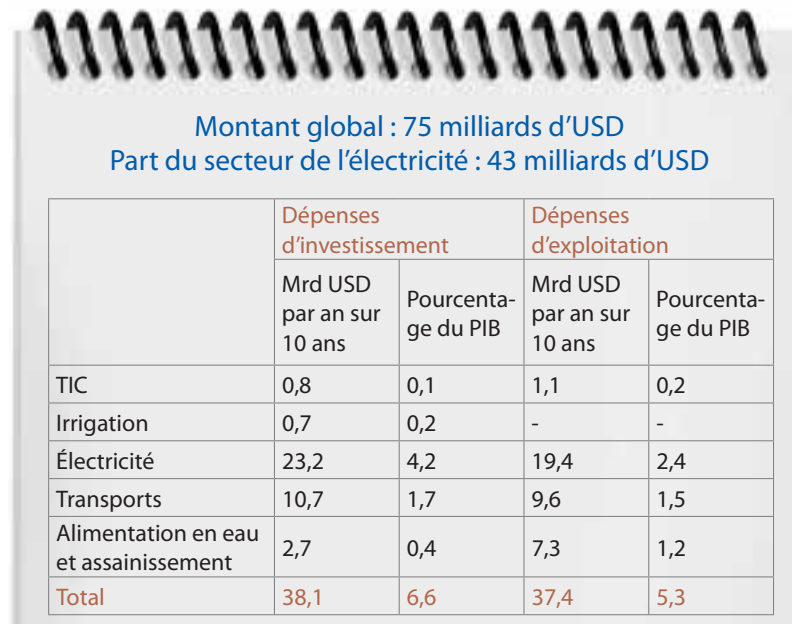
L'argent ne résoud pas tout, il faut aussi accroître l'efficacité

Pour que le retard de l'Afrique dans le domaine des infrastructures se résolve, il est tout aussi important d'améliorer l'efficacité que d'augmenter les investissements. Selon l'étude AICD, la contribution de l'Afrique aux infrastructures (au travers des dépenses publiques) pourrait en fait être plus grande que l'estimation que l'on en faisait précédemment. Toutefois, de nombreux pays souffrent de carences à plusieurs égards : affectation des investissements publics, sous-utilisation des budgets d'investissement, niveau élevé des coûts unitaires des infrastructures et insuffisance des ressources destinées à l'entretien. En résolvant ces problèmes, on pourrait diminuer de plus de moitié les fonds manquants (35 milliards d'USD par an). Hormis les investissements qu'ils réalisent, les partenaires du développement peuvent également s'engager davantage dans la promotion des réformes institutionnelles, par exemple en instaurant un dialogue avec les ministères compétents au sujet des procédures appliquées dans de nombreux domaines : budget, planification, fixation des tarifs, instruction des projets et passation des marchés. Enfin, il conviendrait également de s'intéresser aux larges écarts qui existent sur le plan du coût du capital fourni par les bailleurs de fonds externes et à l'importance d'optimiser ces sources de financement pour garantir la viabilité des niveaux de l'emprunt et de la dette.

Les résultats de cette étude pourront aider la BEI à planifier son activité en Afrique. Des informations complémentaires sur le programme AICD sont disponibles sur le site Web: <http://www.infrastructureafrica.org/>. Un rapport de synthèse de l'étude AICD sera publié en 2009 et les données référencées seront accessibles en temps utile au moyen d'un système d'information géographique ancré sur le Web. ■

Alistair Wray,
 Direction des projets et
Robert Feige, département
 Afrique, Caraïbes et Pacifique.

Besoins d'investissement selon les calculs de l'étude AICD :



Couverture de l'étude AICD



L'interconnexion de Caprivi

ou comment intégrer des réseaux électriques régionaux

L'interconnexion de Caprivi, qui reliera entre eux les réseaux d'électricité de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe, a pour objectif de diversifier les sources d'importation d'électricité de la Namibie et d'assurer un approvisionnement fiable pour les deux millions d'habitants du pays. La BEI, l'Agence française de développement (Afd) et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) contribueront chacune à hauteur de 35 millions d'EUR en prêts à long terme libellés en ZAR destinés à ce projet dont l'achèvement est prévu en 2010.

On estime que le coût de la ligne de transport à 350 kV, d'une longueur de 970 km, s'établira à 300 millions d'EUR pour le promoteur.

Cette interconnexion donnera à NamPower la possibilité d'importer de l'électricité des pays voisins, dont un grand nombre disposent d'importantes capacités hydroélectriques, ce qui lui permettra de diversifier ses sources d'approvisionnement. Le nouveau projet réduira la dépendance de la Namibie à l'égard d'un fournisseur unique, à savoir l'Afrique du Sud, auprès duquel elle se procure actuellement 50 % de son électricité. De plus, la ligne de Caprivi, qui offrira une solution de substitution pour le transport de l'électricité en provenance de la République démocratique du Congo et de la Zambie à destination de l'Afrique du Sud, permettra de soulager l'interconnexion existante Insukamini-Matimba entre le

Zimbabwe, le Botswana et l'Afrique du Sud en période de pointe.

Renforcer le pool énergétique d'Afrique australe

L'interconnexion des réseaux d'électricité précités constitue l'un des principaux objectifs régionaux de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le projet envisagé contribuera à renforcer et à stabiliser le *pool énergétique d'Afrique australe*. L'objectif et la fonction de ce pool sont de deux ordres. Premièrement, il est chargé de coordonner la mise en place d'un réseau de transport régional intégré à haute tension, de nature à fournir un surcroît de capacité en cas de coupures locales. Deuxièmement, à long terme, il permettra que les rares ressources réservées au financement d'investissements dans la production d'électricité soient al-

louées aux pays qui afficheront le potentiel de ressources le plus rentable.

Un pool énergétique stable et fonctionnel :

- éviterait à ses membres de devoir constituer une capacité de pointe pour garantir leur approvisionnement en électricité. Le pool pourrait remédier à ce problème en organisant des échanges, sur le modèle du Danemark qui revend à l'Allemagne son énergie éolienne excédentaire en période venteuse. Constituer une capacité de pointe revient cher et repose en général sur l'utilisation de combustibles polluants (gazole ou fioul lourd) ;
- permettrait des échanges d'énergie nord-sud efficaces entre les pays membres du pool, tout en favorisant le développement régional grâce au commerce de l'énergie et en tirant profit des avantages comparatifs ;
- donnerait aux pays dotés de capacités hydroélectriques et situés dans le nord du pool énergétique l'incitation nécessaire pour entreprendre des projets concernant à la fois le transport et la production d'électricité car les deux domaines sont étroitement liés. L'octroi de subventions faciliterait le lancement de tels investissements qui s'annoncent de grande envergure.

Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures : contribution au projet de Caprivi

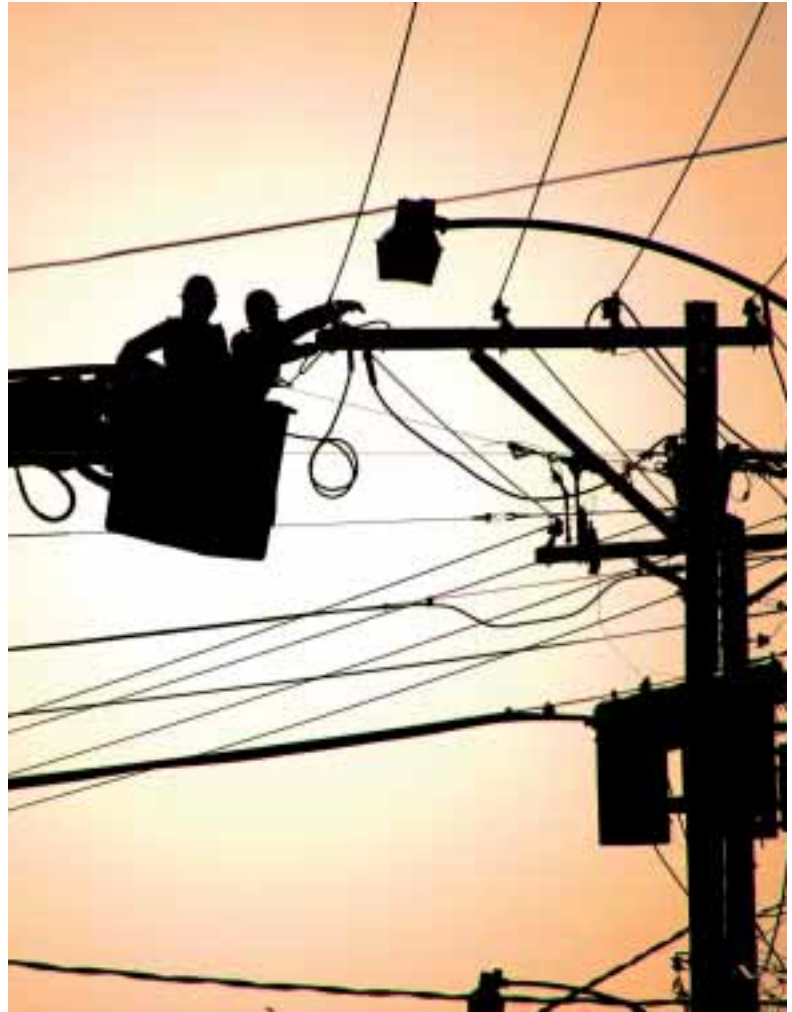
Au nom de NamPower, les trois institutions financières internationales citées plus haut

ont également fait une demande conjointe de bonification d'intérêts de 15 millions d'EUR auprès du Fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures; cette entité, gérée par la BEI, octroie des aides non remboursables aux fins de la réalisation de projets d'infrastructure ayant des retombées transfrontières ou régionales.

La BEI, l'AfD et la KfW sont d'avis qu'une bonification d'intérêts est nécessaire pour s'assurer que les consommateurs namibiens ne soient pas injustement les seuls à soutenir financièrement des gains économiques qui auront des retombées considérables pour toute la région. L'interconnexion de Caprivi se traduira par des économies de coût importantes pendant toute la durée de vie du projet. L'effet stabilisateur pourrait représenter 10 millions d'EUR par an pour la région, du fait de la diminution des pannes d'électricité. De plus, la ligne à 400 kV offrant un raccourci de 3 000 km, il en résulterait une économie annuelle supplémentaire de l'ordre de 6,7 millions d'EUR grâce à la réduction des pertes de transport. La valeur actuelle nette des avantages économiques qu'en retireront le pool énergétique et la Namibie s'élève à environ 170 millions d'EUR.

Caprivi : un véritable projet régional

Le projet de Caprivi n'est pas uniquement un projet régional d'un point de vue purement technique, car il contribuera aussi, plus généralement, à faciliter les échanges d'énergie régionaux et stimulera la mise en valeur de nouvelles capacités hydroélectriques au sein du pool énergétique, et ce dans l'intérêt de toute la région. ■



Rasmus Lauridsen
Direction des opérations en dehors de l'Union
européenne et des pays candidats



Le magazine d'information du Groupe de la Banque européenne d'investissement

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ (+352) 43 79 1 – ☎ (+352) 43 77 04
www.bei.org – ✉ info@bei.org

Bureaux extérieurs

Allemagne

☎ (+49-30) 59 00 47 90 – ☎ (+49-30) 59 00 47 99

Autriche

☎ (+43-1) 505 36 76 – ☎ (+43-1) 505 36 74

Belgique

☎ (+32-2) 235 00 70 – ☎ (+32-2) 230 58 27

Espagne

☎ (+34) 914 31 13 40 – ☎ (+34) 914 31 13 83

France

☎ (+33-1) 55 04 74 55 – ☎ (+33-1) 42 61 63 02

Grèce

☎ (+30-210) 68 24 517 – ☎ (+30-210) 68 24 520

Italie

☎ (+39) 06 47 19 1 – ☎ (+39) 06 42 87 34 38

Pologne

☎ (+48-22) 310 05 00 – ☎ (+48-22) 310 05 01

Portugal

☎ (+351) 213 42 89 89 – ☎ (+351) 213 47 04 87

Royaume-Uni

☎ (+44) 20 73 75 96 60 – ☎ (+44) 20 73 75 96 99

Afrique du Sud

☎ (+27-12) 425 04 60 – ☎ (+27-12) 425 04 70

Égypte

☎ (+20-2) 33 36 65 83 – ☎ (+20-2) 33 36 65 84

Kenya

☎ (+254-20) 273 52 60 – ☎ (+254-20) 271 32 78

Maroc

☎ (+212) 37 56 54 60 – ☎ (+212) 37 56 53 93

Sénégal

☎ (+221) 889 43 00 – ☎ (+221) 842 97 12

Tunisie

☎ (+216) 71 28 02 22 – ☎ (+216) 71 28 09 98

Turquie

☎ (+90) 212 319 76 04 – ☎ (+90) 212 319 76 00

Fonds européen d'investissement

96, boulevard Konrad Adenauer
L-2968 Luxembourg
☎ (+352) 42 66 88-1 – ☎ (+352) 42 66 88-200
www.eif.org – ✉ info@eif.org

On trouvera sur le site Web de la Banque la liste mise à jour des bureaux existants et des bureaux ouverts après la date de la présente publication, ainsi que leurs coordonnées.

QH-AA-08-133-FR-C

©BEI - 12/2008 - FR

À noter dans vos agendas...

- **22-23 janvier 2009** – Conférence internationale sur la politique en matière de prêts aux étudiants, Luxembourg
- **9 mars 2009** – Conférence de presse annuelle, Bruxelles (Belgique)
- **12-13 mars 2009** – Forum de la BEI sur les infrastructures, Barcelone (Espagne)

Programme détaillé et inscription : www.eib.org/events

Nouvelles publications de la BEI

Octobre 2008

- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Turquie
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement dans les Caraïbes
- JASPERS – Assistance technique pour la préparation de projets
- JEREMIE : une nouvelle manière d'utiliser les Fonds structurels de l'UE pour promouvoir l'accès des PME aux financements via des fonds de participation

Novembre 2008

- La Banque européenne d'investissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM)
- Les activités de microfinance de la Banque européenne d'investissement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
- 50 années au service des objectifs de l'Union européenne – Un partenaire solide de la Grèce depuis 45 ans
- La FEMIP pour la Méditerranée – Financement de l'éducation et de la formation
- Les prêts de la Banque européenne d'investissement en Grèce
- L'activité de la BEI en Espagne de 1986 à 2008

Les brochures de la Banque sont disponibles dans plusieurs langues en fonction du public auquel elles s'adressent et des besoins opérationnels. Elles peuvent être téléchargées gratuitement à partir du site www.bei.org/publications.

Les numéros de téléphone ont changé le 1^{er} janvier 2008 !

Le 1^{er} janvier 2008, les numéros de téléphone des lignes directes de nos bureaux de Luxembourg sont passés à neuf chiffres.

Veuillez appeler notre standard au (+352) 43 79-1 pour être mis en relation avec la personne que vous souhaitez joindre.

